

En finir avec les dégâts du Bac pro 3 ans et de la rénovation de la voie professionnelle

Dans sa déclaration à l'ouverture de la CAPN, le 6 mars, le SNUEP a une fois demandé au Ministère un bilan de la « rénovation de la voie professionnelle ». Cela devient d'une urgence absolue. En effet, plus le temps passe, et plus les dégâts s'accroissent. Etat des lieux en 2014.

Le nombre de PLP est passé de 62198 en 2006 à 56800 en 2012 et que la baisse a continué en 2013 et continuera en 2014 ! On comprend aisément pourquoi les Régions s'intéressent de plus en plus à notre corps...

Les suppressions de postes continuent :

Les documents préparatoires remis à nos représentants en Comités techniques départementaux font apparaître pour les LP et SEP **de notre académie** un différentiel **négatif** (créations/suppressions) **de 22 postes**. Certes, cela peut paraître limité quand on a dû subir la suppression de près de 300 postes ces trois dernières années avec la généralisation du bac pro 3 ans, mais c'est toujours insupportable car dans le détail, on constate les dégâts : - 5 postes au LP de Villeneuve sur Lot et - 5 postes à la SEP d'Aire-sur-Adour...Et dans l'ensemble, les suppressions de postes concernent des formations indispensables pour l'avenir de nos élèves : industrie du cuir, génie thermique, maintenance, génie bois, tapisserie-garniture, électrotechnique (-5), carrosserie, structures métalliques, génie mécanique construction (-4)...mais aussi, et c'est très important, - 6 en Lettres-Histoire et - 6 en Maths-Sciences !!!

Par ailleurs, en entrant dans le détail, on constate que si l'on supprime des postes dans nos établissements d'enseignement professionnel public, alors que l'on y attend plus d'élèves à la R2015, c'est maintenant uniquement dû à la réforme des grilles horaires avec le BP3. En effet, le mode de calcul de la dotation horaire permet de faire des regroupements et donc des économies sur le dos des élèves en grandes difficultés. (suite ci-dessous)

La réussite aux diplômes et les effectifs en LP/SEP/EREA :

Le taux de réussite au bac pro se stabilise à un étiage bas : après être passé de 78% en 2007 à 87% en 2009, il est retombé à 78,9% en 2013. Ci-après, une analyse du Café pédagogique du 17 mars de l'étude de la DEPP sur les résultats du Bac en 2013:

« Pour le ministère "le taux de réussite au bac professionnel se stabilise après une forte baisse depuis 2009". La mise en place du bac pro en 3 années au lieu de 4 s'est accompagnée d'un net recul du taux de réussite malgré la mise en place d'un second groupe d'épreuves. La chute s'est arrêtée. **C'est-à-dire que la stabilisation installe durablement le bac professionnel dans un taux d'échec important qui aura forcément des conséquences sur les filières. Autrement dit, cette situation interroge la pertinence du bac pro en 3 ans.** »

Et tout aussi important ce qui suit : « Plus grave, l'écart s'est creusé en 2013 entre bac général et technologique et bac professionnel. Le taux de réussite au bac général atteste davantage du bon état des filières générales dans un système éducatif où les inégalités se creusent, que d'une réussite de la réforme du lycée. En 2012, les premières et terminales générales comptaient 30% d'enfants de cadres, 6% d'enseignants, 15% d'ouvriers et 4% d'inactifs. Ces taux sont à comparer à ceux de la filière professionnelle : 7% d'enfants de cadres, 1% d'enseignants, 36% d'ouvriers et 11% d'inactifs. Pour les enfants des classes favorisés, le bac est une formalité et l'enjeu s'est déplacé sur la mention. D'où le discours sur son inutilité, sa perte de signification. **Pour les enfants des familles populaires, qui forment la majorité des candidats au bac professionnel, le bac reste un objectif. Voilà qui interroge la démocratisation.** »

Pour être objectif, la DEPP (Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance) constate que le nombre de candidats admis au Bac pro a augmenté de 85000 entre 2007 et 2013 (public, privé, apprentissage). C'est la conséquence logique de la suppression du BEP. Mais ces chiffres ne doivent pas cacher par ailleurs une dure réalité : en 2013, la France a délivré 60000 diplômes professionnels en moins qu'en 2007 (CAP/BEP/BAC PRO/MC) ! Autre amer constat : le nombre des décrocheurs actifs est passé de 120000 à 160000 ! Une paille !

Enfin, il ne nous est pas possible de passer sous silence les statistiques suivantes : en 2012-2013, en France métropolitaine, 130.314 élèves étaient scolarisés en CAP sous **statut scolaire**, public et privé, (42 %) et 181.330 sous **statut d'apprenti** (58 %). Et en Aquitaine, même ratio : 6698 sous statut scolaire (41,8%) et 9318 sous statut d'apprenti (58,2%) ! Et pire, sur ces 6698 élèves en CAP sous statut scolaire, public, privé, à peine plus de la moitié seulement est scolarisée dans le public (3685) ! **Bilan des opérations : seuls 23 % des élèves de niveau CAP se retrouvent dans des établissements publics de notre académie !**

Belle réussite de la rénovation de la voie professionnelle qui prévoyait un fort développement des CAP dans nos établissements publics !!!

Nous devons donc nous mobiliser avec le SNUEP-FSU pour obtenir un réel bilan de cette dévastatrice « rénovation de la voie professionnelle ». A force de jouer avec le feu, à force de vouloir faire des économies drastiques sur le dos du Service public et de nos établissements d'enseignement professionnel, ce sont nos jeunes qui payent la facture et en bout de compte, la société toute entière ! L'enseignement professionnel ne peut et ne doit pas être une variable d'ajustement, il doit rester de toute évidence d'une impérieuse nécessité pour le devenir de nos jeunes.

* Toutes les données sont extraites des bases statistiques de l'EN.

Mouvement Intra académique

La suite des réunions Mutations :

- Mardi 25 mars 2014 de 14h à 17h au local du SNUEP-FSU
26 rue Paul Mamert 33800 Bordeaux
- Jeudi 27 mars de 14h à 17h au LP ALBA à BERGERAC
- Jeudi 27 mars de 9h30 à 12h au LP Antoine LOMET à Agen

Postes spécifiques académiques :

Il faut exiger la transparence sur les postes spécifiques académiques car cet « étiquetage » renforce les arbitraires, soustrait des postes au mouvement général (postes à profil attribués sans barème, sur avis des IPR et des chefs d'établissement) et limite la mobilité de tous. Nous demandons à tous les collègues de nous fournir toutes les informations sur les projets des chefs d'établissements de créer un ou plusieurs postes spécifiques. Et cela nous permettra de dénoncer certaines pratiques lors du CTA du 28 mars 2014.

La saisie des demandes de mutations :

Elle s'effectuera du **Vendredi 21 mars 2014 à midi au jeudi 3 avril 2014 à 23h**, par le biais du serveur SIAM accessible par le portail I-Prof.

Postes vacants :

Les listes des postes vacants et spécifiques académiques seront consultables sur IPROF-SIAM du 28 mars 2014 à 17h00 au 3 avril 2014 à 23h00.

Nous invitons les collègues à lire attentivement le guide et les annexes mutations Intra, vous y trouverez des informations importantes: <http://bordeaux.snuép.com/Mutations.html>

Formulation des vœux :

- Si vous faites le vœu tout poste département, vous augmentez vos chances d'avoir satisfaction mais pouvez être nommé n'importe où dans le département : n'oubliez pas de formuler des vœux précis « indicatifs » avant le vœu DEPT.
- Pensez à faire un maximum de vœux si vous n'avez pas de bonifications familiales (RC) pour limiter le risque d'être affecté par extension.
- Si vous bénéficiez de bonifications familiales, concentrez vos vœux sur des éléments bonifiés pour éviter d'être affecté par extension avec un minimum de points.
- Veillez à toujours partir du vœu le plus précis puis à élargir progressivement. Quel que soit le rang de tel ou tel vœu dans votre liste, c'est le barème qui fera la différence et non le rang du vœu pour départager les candidats.

Mouvement des
agents
contractuels

du 24 mars au 7
avril :

[Circulaire.](#)

Extrait d'un rapport du Sénat en 2013 sur l'enseignement pro :

SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES PERSONNELS

« Comme l'ensemble du corps enseignant, le métier de PLP subit aujourd'hui une grave crise, dont l'épuisement des recrutements est le symptôme le plus frappant. Elle est née de la succession rapide de réformes déstabilisantes déplaçant le cœur de métier dans un contexte d'austérité budgétaire sans précédent. La refonte complète du parcours a constitué un facteur aggravant les difficultés des personnels des lycées professionnels.

Les organisations syndicales, comme les chercheurs, insistent sur la progression de l'hétérogénéité des classes. C'est pour partie un effet de la multiplication des lycées des métiers intégrant l'apprentissage et la formation continue, dont les conséquences pédagogiques n'ont pas été pleinement tirées. Mais c'est surtout le fait du passage au bac professionnel en trois ans et du discours de revalorisation de la voie professionnelle qui a porté symboliquement auprès des familles.

Ainsi dans la cohorte d'élèves suivie en Loire-Atlantique, par Vincent Troger (Université de Nantes), on compte désormais 3 % d'élèves de moins de quinze ans alors qu'avant la réforme, ils étaient extrêmement rares. Ces derniers auraient davantage trouvé leur place naguère dans l'enseignement technologique, éventuellement général.

L'hétérogénéité croissante des publics auxquels ils s'adressent complique encore la tâche des enseignants, alors que la réforme leur demandait déjà un lourd travail d'ajustement tant sur le plan organisationnel que pédagogique. Plus spécifiquement, les moins de 15 ans posent problème pour leur admission en entreprise dans le cadre des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP), ce qui complexifie à nouveau la gestion du déroulement de leur formation.

La résolution de la crise du métier de PLP passe par une transformation de la politique de gestion des ressources humaines du ministère. Un accompagnement spécifique des enseignants en fin de carrière devrait être mis en place rapidement afin d'assurer un suivi ciblé de leur état physique et psychologique, de répondre à leurs besoins de formation particuliers, de prévoir des aménagements de leur temps de travail, ainsi que de leur environnement de travail. Il conviendra également de procéder à l'élaboration d'un plan d'action ambitieux pour améliorer les conditions de travail, renforcer la médecine de prévention et protéger la santé des personnels.

Mais, votre rapporteure pour avis, est convaincue que pour soutenir et accompagner les PLP dans les évolutions de leur métier, il faut surtout revoir la politique de formation continue...Il est évident qu'il ne suffit pas de résoudre la question de la formation initiale et de l'entrée dans le métier pour dissoudre le malaise actuel qui prévaut chez les PLP. »

Commentaire SNUEP : cette analyse ne fait que confirmer ce que nous écrivons depuis près de 2 ans sur le malaise et la souffrance des enseignants avec la généralisation du Bac pro 3, du CCF et des diverses réformes générées uniquement par les restrictions budgétaires. Il est là aussi grand temps de mettre fin à la généralisation de telles inepties éducatives !

HABILITATIONS : LE SNUEP DANS L'ACTION AU QUOTIDIEN

« Au Lycée Porte du Lot de Clairac, nous avons appris à l'automne qu'un seul collègue (sur 10) de maintenance des matériels agricoles ou matériels de travaux publics ne serait formé pour obtenir l'habilitation "Climatisation" sur fond propre donc sur fonds régionaux. Nous avons pensé qu'il était du ressort de notre employeur, le Ministère de l'EN et donc au Rectorat de Bordeaux d'assumer la charge financière de la dite formation et ce pour tous les collègues concernés. Ce problème d'habilitation a été la goutte d'eau qui a fait déborder le vase.

Nous avons donc écrit au Recteur pour signaler l'inadéquation entre les exigences des référentiels et les possibilités que nous avons d'enseigner ainsi que sur les problèmes de responsabilités des collègues et plus largement de l'institution en cas d'accident.

Les problèmes concernent les habilitations « climatisation » et « électrique » ainsi que les autorisations de conduite qui doivent être signées par le Chef d'établissement. Ces autorisations de conduite sont signées si le collègue est titulaire du CACES10 (pour la maintenance Matériel de Travaux publics) et, semble-t-il d'un permis poids lourd ou super lourd (pour la maintenance matériel agricole), **ce qui n'est pas le cas faute de formation**. Les collègues doivent également être à jour de la visite médicale et le chef d'établissement doit considérer la conformité des espaces où évoluent les différents engins.

Actuellement, faute de visite médicale, les collègues n'ont pas d'autorisation de conduite et ne sont donc pas censés déplacer les machines. Comment apprendre à un élève à atteler une charrue sans déplacer le tracteur, comment décheniller une pelleteuse sans la faire avancer ?

Aujourd'hui rien n'est réglé mais notre courrier a retenu l'attention de Madame Joliat, Secrétaire Générale du Rectorat. Les habilitations nous ont été promises pour les mois qui viennent, le corps d'inspection a écrit aux collègues pour collecter les besoins de chacun et le service juridique travaille pour savoir quels permis seront nécessaires.

Le SNUEP a pris contact avec le service de santé pour ce qui concerne les visites médicales (un collègue conducteur routier nous a écrit qu'il la payait lui-même mais qu'en Bretagne le Rectorat la prenait en charge). Il abordera lors de son Congrès national ces questions de manière plus générale ainsi que la nécessité pour l'EN de délivrer à ses élèves les habilitations qui leur permettront la meilleure insertion professionnelle. C'est une question fondamentale.

Nous sommes satisfaits que notre action ait pu sensibiliser le plus haut niveau de notre administration et que les choses avancent. Bien sûr, il ne faudra pas lâcher et rester vigilants et nous invitons tous les collègues de ces spécialités à se faire connaître auprès des services rectoraux afin que les problèmes soient pris en compte pour l'ensemble de l'Académie. (NDLR : Le SNUEP continuera aussi son action.)

Nous imaginons bien que d'autres collègues d'autres spécialités sont dans le même dilemme : former partiellement les élèves sans prendre de risques ou former correctement les élèves en accord avec les référentiels et prendre sur soi tous les risques.

Notre action nous a en tous cas permis de constater que lorsque sa responsabilité peut être engagée, le Rectorat réagit. »

Paul Bousquet, S1 SNUEP Clairac

COMPTE RENDU SNUEP du CTSD 40

« Les Landes voient apparaître un solde de + 35 postes. Mais on constate malgré tout 17 suppressions de postes dont 8 pour les LP. J'ai fait remarquer au DASEN que seul les LP avaient un solde négatif de -2 ce qui fragilise encore plus l'enseignement professionnel dans notre département.

Sur les 52 créations pour le 40, 29 le seront cette année dont seulement 4 en LP, les autres postes accueilleront des stagiaires 18h ancienne mouture. Ce qui va en partie bloquer le mouvement. La responsable des moyens, Mme Cauvin, nous a signifié que ces postes stagiaires seraient au mouvement l'an prochain. A suivre...

Pour l'enseignement pro, nous avons soulevé sur la situation du Lycée Gaston Crampe où il y a 5 suppressions à la SEP (Section d'Enseignement Professionnel). Le DASEN a reçu les collègues la semaine passée. Ceux qui ont une carte scolaire devraient pouvoir bénéficier de postes à proximité (Jean d'Arcet et collègue d'Aire pour une reconversion). L'administration a veillé à ne pas mettre de stagiaire sur les postes à proximité pour les laisser libres au mouvement pour ces collègues. Néanmoins, un collègue de Génie mécanique automatisme devrait se retrouver TZR. Mme Cauvin, doit le recevoir pour étudier la situation. Je lui ai rappelé que suite à la réforme du bac pro 3 ans de nombreux collègues, en Génie mécanique automatisme, ont vu leur poste supprimé et qu'il y a actuellement plus de 7 TZR sur l'académie dans cette discipline !!! Il fallait être honnête avec ce collègue et ne pas lui faire miroiter n'importe quoi. Une reconversion devrait lui être proposée m'a t'on répondu. A suivre là-aussi.»

Frédéric Lalanne, S2 SNUEP du 40.

Après la tenue des Congrès académiques, le Congrès du SNUEP-FSU se tiendra du 24 au 28 mars 2014 à Dinard.

Une délégation de neuf militant-es participe à ce Congrès. Nous tenons à vous informer que la permanence au local ne sera effectuée que lundi, jeudi et vendredi après midi.

Congrès National du 24 au 28 mars 2014

